NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/972
14 septembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 SEPTEMBRE 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Comme suite à ma lettre du 5 septembre 1999 (S/1999/946), j'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité se sont mis d'accord sur le mandat de la mission du Conseil (voir annexe).

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été convenu que la mission serait composée comme suit :

Namibie (Ambassadeur Martin Andjaba — chef de mission)

Malaisie (Ambassadeur Hasmy Agam)

Pays-Bas (Ministre Alphons Hamer — présidence du Conseil de sécurité)

Slovénie (Ambassadeur Danilo Türk)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Ambassadeur Jeremy Greenstock)

Étant donné l'urgence de la situation, la mission compte partir pour l'Indonésie dans la soirée du 6 septembre 1999. Je serais infiniment reconnaissant au Secrétariat de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Peter van WALSUM

Annexe

TERMES DANS LESQUELS LE MANDAT DE LA MISSION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ AU GOUVERNEMENT INDONÉSIEN

1. Le Conseil de sécurité se félicite des efforts soutenus que le Gouvernement indonésien a faits, par les bons offices du Secrétaire général, pour trouver une solution juste, globale et internationalement acceptable à la question du Timor oriental. Il remercie le Gouvernement indonésien de sa coopération avec les Nations Unies dans ce processus.

2. Le Conseil de sécurité est néanmoins gravement préoccupé par la dégradation de la situation en matière de sécurité au Timor oriental, en particulier depuis la consultation populaire. Il accueille avec satisfaction les engagements pris par le Gouvernement indonésien de remplir ses obligations aux termes de l'Accord du 5 mai 1999, mais constate que jusqu'à présent les efforts du Gouvernements n'ont pas permis d'empêcher une intensification de la violence dans le territoire.

3. Le Conseil de sécurité est particulièrement préoccupé par la campagne de violence menée contre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) au cours des derniers jours. Il en est résulté que tous les bureaux régionaux de la MINUTO, à l'exception de quatre, ont été fermés; le quartier général de la Mission est à présent pratiquement en état de siège. Le Conseil déplore le meurtre de membres du personnel local de la MINUTO et l'attaque perpétrée le 4 septembre 1999, au cours de laquelle un fonctionnaire international a été grièvement blessé.

4. Traduisant en cela la volonté de la communauté internationale, le Conseil de sécurité est déterminé à faire en sorte que l'Accord du 5 mai 1999 soit intégralement appliqué. La population du Timor oriental s'est clairement prononcée en faveur de l'indépendance; sa volonté doit être respectée.

5. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies avance la planification de la phase III du processus de transition. Cela sera fait en consultation avec le Gouvernement indonésien.

6. La communauté internationale est impatiente d'oeuvrer avec le Gouvernement indonésien pour amener le Timor oriental à l'indépendance. Le Conseil de sécurité prie instamment le Gouvernement indonésien d'assurer la sécurité et de permettre à la MINUTO de s'acquitter sans entrave de son mandat.

* * *

La Mission examinera avec le Gouvernement indonésien si celui-ci juge utile qu'elle présente le même texte aux représentants d'autres parties politiques. La Mission saisira toutes les occasions qui lui seront données de montrer qu'elle soutient pleinement la MINUTO et son personnel.
